Nations Unies A/74/950–S/2020/708

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettre datée du 14 juillet 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Premier Ministre de la République d'Arménie, Nikol Pashinyan (voir annexe I) et des observations du porte-parole du Ministère arménien des affaires étrangères au sujet des actes de provocation perpétrés à la frontière arméno-azerbaïdjanaise, des violations du cessez-le-feu commises par les forces armées azerbaïdjanaises dans la région de Tavouch et du pilonnage de villes et de villages (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**

20-09500 (F) 160720 160720

Merci de recycler

Annexe I à la lettre datée du 14 juillet 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observations du Premier Ministre de la République d'Arménie, Nikol Pashinyan, à la séance ministérielle extraordinaire du 13 juillet au sujet de l'incident militaire à la frontière arméno-azerbaïdjanaise

[13 juillet 2020]

Le 12 juillet, les forces armées azerbaïdjanaises ont commis des actes de provocation à la frontière arméno-azerbaïdjanaise. Elles ont attaqué nos positions à la frontière en direction du village de Movses, dans la région de Tavouch.

Nous condamnons vigoureusement les actes de provocation commis par les forces armées azerbaïdjanaises, qui ont repris ce matin.

Avec cette reprise de ces actes, les dirigeants politiques et militaires azerbaïdjanais portent la responsabilité de toute atteinte à la stabilité de la région et des conséquences qui pourraient en découler. Nous sommes également vivement préoccupés par la tentative de la Turquie de compromettre la stabilité régionale, comme l'illustre de façon éclatante la déclaration officielle du Ministre turc des affaires étrangères, dans laquelle il a soutenu de manière inconditionnelle les actes de l'Azerbaïdjan, tout en prenant explicitement position contre l'Arménie, comme il le fait habituellement.

Cet incident militaire ne s'est pas produit de manière isolée. Depuis un moment, les dirigeants azerbaïdjanais cherchent à jouer la carte anti-arménienne, pour des raisons bien connues. Nous faisons, en toute probabilité, face à une situation dans laquelle les dirigeants politiques et militaires azerbaïdjanais cherchent à régler des problème internes en cherchant à susciter une escalade à la frontière et en menant des actions vides de sens, au mépris total des vies humaines, y compris celles de soldats azerbaïdjanais.

Le fait que l'Azerbaïdjan ne s'est pas rallié à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu global dans le monde durant la pandémie en est une parfaite illustration. Il s'avère que plus la pandémie se propage en Azerbaïdjan, plus la situation socioéconomique se dégrade et plus les dirigeants politiques et militaires azerbaïdjanais intensifient leur rhétorique belliqueuse anti-arménienne.

Au lieu de demander à leur peuple de respecter les mesures sanitaires préventives prises dans la lutte contre la propagation de la pandémie, les responsables azerbaïdjanais profèrent des menaces de guerre, comme si la rhétorique anti-arménienne était le meilleur remède contre la maladie à coronavirus.

Je vous donne l'assurance qu'aucun acte de provocation ne saurait rester sans réponse.

Annexe II à la lettre datée du 14 juillet 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observations du porte-parole du Ministère arménien des affaires étrangères sur les violations du cessez-le-feu commises par les forces armées azerbaïdjanaises en direction de la région de Tavouch

[13 juillet 2020]

Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les violations du cessez-le-feu commises par les forces armées azerbaïdjanaises en direction de la région de Tavouch en Arménie, à compter de l'après-midi du 12 juillet, qui se sont accompagnées de tentatives d'infiltration des positions arméniennes à l'aide de tirs d'artillerie. À la suite des mesures proportionnées de la partie arménienne, ces actes de provocation ont été effectivement neutralisés.

Le Ministre arménien des affaires étrangères, en coordination avec le Premier Ministre et le Ministre de la défense, est en contact constant avec les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, afin de présenter la situation sur le terrain et d'évoquer les conséquences d'une escalade.

Récemment, l'Azerbaïdjan, contredisant les appels lancés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE aux parties pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de provocation et de toute rhétorique belliqueuse, dans l'optique de renforcer le cessez-le-feu, recourt constamment aux menaces d'emploi de la force et d'escalade militaire. Les dirigeants politiques et militaires de l'Azerbaïdjan portent l'entière responsabilité des conséquences des actes de provocation qui ont été commis à la suite de ces menaces.

Observations du porte-parole du Ministère arménien des affaires étrangères sur l'aggravation de la situation au nord-est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise

[13 juillet 2020]

Nous condamnons vigoureusement les tentatives constantes faites par l'Azerbaïdjan de poursuivre l'escalade au nord-est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise et de viser délibérément les infrastructures civiles et la population des villages de Chinari et Aigepar dans la région de Tavouch, qui est une violation explicite du droit international humanitaire.

L'Azerbaïdjan doit inconditionnellement mettre un terme à de tels actes et prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute aggravation de la situation, dont elle portera l'entière responsabilité.

Observations du porte-parole du Ministère arménien des affaires étrangères sur le pilonnage de la ville de Berd par les forces armées azerbaïdjanaises

[14 juillet 2020]

La partie azerbaïdjanaise poursuit son agression à la frontière arméno-azerbaïdjanaise, prenant délibérément pour cibles les infrastructures civiles et la

population et aggravant la situation. Aujourd'hui, les infrastructures civiles de la ville de Berd ont été pilonnées par des drones de combat.

Les représailles seront à la mesure de l'agression menée contre la sécurité de la population civile arménienne dont la partie azerbaïdjanaise portera l'entière responsabilité.